

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
ParisEstMarne&Bois**

**Procès-verbal  
Séance du conseil de territoire**

## 14 février 2018 ORDRE DU JOUR

1.ENVIRONNEMENT – APPROBATION DES CARTES STRATEGIQUES DU BRUIT ....	3
2.ENVIRONNEMENT – MARCHE FORMALISE DE TRAVAUX DE GENIE CIVIL ET DE MISE EN ŒUVRE DE CONTENEURS ENTERRES SUR LE TERRITOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARISESTMARNE&BOIS. APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE.....	4
3.FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL .....	4
4.FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN GESTION DIRECTE.....	11
5.FINANCES – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	12
6.FINANCES – REVERSEMENT DE LA RECETTE ISSUE DE LA VALORISATION DU VERRE COLLECTE SUR LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE AU PROFIT DES ENFANTS DES « HOPITAUX DE SAINT-MAURICE ».....	12
7.URBANISME – APPROBATION DE LA PREMIERE PHASE DU PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA POINTE A FONTENAY-SOUS-BOIS.....	12
8.URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS .....	12
9.URBANISME – APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-MANDE.....	14
10.URBANISME – AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'EPFIF SUR LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-MARNE.....	15
11.URBANISME – APPROBATION DE L'AVENANT N°4 AU TRAITE DE CONCESSION DE LA ZAC DES HAUTS DE JOINVILLE ET AUTORISATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT .....	15
12.URBANISME – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NOGENT-SUR-MARNE .....	15
13.ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU CONTRAT DE BASSIN SAGE .....	16

*La séance, présidée par Jacques JP Martin, est ouverte à 19 h 05.*

## **M. LE PRÉSIDENT**

Bonsoir mes chers collègues, je vous propose de débuter la séance puisque nous avons le quorum.

Je souhaite rappeler que le report du conseil de territoire prévu le 5 février 2018 m'a été publiquement demandé par une question orale lors de la clôture de la précédente réunion. Les vacances scolaires débutant vendredi 16 février, les contraintes diverses et variées d'agenda (notamment les conseils municipaux dans certaines de nos villes) m'ont conduit à programmer un conseil de territoire le 14 février.

Je donne la parole immédiatement à Florence Houdot pour le lancement du rapport d'orientation budgétaire (ROB). Vous avez tous reçu le projet du ROB qui a été présenté et abordé le 6 février 2018 entre les maires et entre les commissions. Ce projet a également été abordé dans la commission des finances le 7 février.

De surcroît, ce ROB se contente de reprendre acte des annonces présidentielles en fonction desquelles nous procéderons aux arbitrages recensés ce soir dans le ROB lors du vote du budget primitif prévu le lundi 26 mars 2018. Ainsi, une annonce début mars ne parlera pas uniquement de la gouvernance et des institutions, mais également de la politique sur le logement et de la stratégie adoptée pour prolonger avec succès le projet du Grand Paris Express pour lequel des arbitrages sont en cours de discussion. Le 16 février, les maires concernés seront invités par le Premier ministre pour rediscuter, suite aux précédentes discussions 15 jours auparavant. Par conséquent, nous devrions avoir des éclaircissements le lundi 25 mars.

Pour gagner du temps, je vous propose de ne pas procéder à l'appel, car je constate que le quorum est atteint, ce que la signature de la feuille de présence suffira à attester.

Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil du 25 septembre 2017. Y a-t-il des remarques ?

## **M<sup>me</sup> FENASSE**

J'ai constaté que plusieurs de mes interventions sont attribuées à Madame Chardin. J'aimerais qu'elles me soient attribuées plutôt qu'à ma collègue.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Nous notons votre remarque. Y en a-t-il d'autres ?

Par conséquent, nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (0)

### **1. ENVIRONNEMENT – Approbation des cartes stratégiques du bruit**

## **M<sup>me</sup> MAGNE**

Il s'agit dans ce point d'approuver les cartes stratégiques du bruit de la Métropole du Grand Paris (MGP). Le bruit figure dans les enjeux numéro 1 de notre territoire puisque nous sommes traversés par différents grands axes routiers et ferrés que sont l'A4, l'A86, le périphérique, le réseau SNCF, les RER A, D et E. La directive européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit a déterminé que toutes les agglomérations supérieures à 100 000 habitants devaient établir une cartographie stratégique du bruit. L'arrêté d'avril 2017 a désigné la Métropole du Grand Paris comme compétente pour établir cette carte stratégique du bruit. Ces cartes doivent donc représenter les expositions de la population des territoires au bruit selon les infrastructures de transport. Par ses missions et son expertise, Bruitparif assure la réalisation de ces cartes pour la Métropole du Grand Paris. Le 8 décembre 2017, le conseil de la MGP a présenté la carte réalisée et publiée par Bruitparif. Nous avons effectué une déclinaison pour chaque territoire, notamment dans le cadre de notre territoire ParisEstMarne&Bois. En effet, nous avons adhéré à Bruitparif le 2 mai 2017 lors de notre

conseil de territoire. Des travaux sont menés en partenariat avec BruitParif, notamment dans le cadre de notre futur plan climat air énergie, puisque nous avons choisi d'y ajouter la notion de bruit, en plus de l'air et de l'énergie. Il nous est donc demandé à tous ce soir d'approuver les cartes stratégiques du bruit de la Métropole du Grand Paris.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Y a-t-il des questions, des commentaires ? Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (0)

## **2. ENVIRONNEMENT – Marché formalisé de travaux de génie civil et de mise en œuvre de conteneurs enterrés sur le territoire de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois. Approbation du dossier de consultation des entreprises. Autorisation de signature du marché.**

### **M<sup>me</sup> MAGNE**

Il s'agit d'un marché formalisé de travaux de génie civil concernant la mise en œuvre de conteneurs enterrés. Certaines villes de notre territoire n'ont pas ou plus de marché spécifique de travaux de génie civil dans ce cadre d'installation ou de remplacement de conteneurs enterrés. Il s'agit de proposer une procédure de marché dite « formalisée appel d'offres ouvert ». Le marché sera à bons de commandes sur la base de prix unitaires qui figureront dans les bordereaux de prix et catalogues. La durée du marché sera d'un an renouvelable 3 fois, avec un maximum de 4 ans. Le dossier de consultation des entreprises vous a été adressé en PJ. Je ne reprendrai donc pas tout ce qui y figure : règlement de consultation, acte d'engagement type, etc. Il est proposé ce soir au conseil d'approuver le dossier de consultation des entreprises relatives à un marché formalisé de travaux de génie civil, de mise en œuvre de conteneurs enterrés sur le territoire, d'autoriser le Président à engager les consultations nécessaires et à signer le marché qui en résultera.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Y a-t-il des questions, des précisions ? Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (0)

## **3. FINANCES – Rapport d'orientations budgétaires (ROB) de l'exercice 2018 – Budget principal**

### **M<sup>me</sup> HOUDOT**

En préambule, j'aimerais rappeler brièvement l'environnement économique et financier dans lequel nous nous trouvons. D'une part, nous établissons le constat positif d'un retour à la croissance au niveau de la zone euro dans laquelle est attendu un rythme de croissance annuelle d'environ 2 %. Il est également constaté un retour de la croissance française qui tend vers la croissance des autres pays européens, malgré une dette publique restant à 100 % du PIB.

### **Les mesures concernant les collectivités locales**

Ces dernières confirment que les concours financiers de l'État en 2018 ne baisseront pas pour les communes. Par ailleurs, il est rappelé le maintien de la péréquation financière entre les collectivités locales et notamment le Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

### **Le FPIC**

La création de l'Etablissement Public Territorial (EPT) s'est traduite pour nous par un allégement du prélèvement pour l'ensemble des villes du territoire de l'EPT. En 2015, les territoires des 2 ex-Etablissements Publics de Coopération International (EPCI) et 9 communes isolées étaient contributeur au FPIC pour un montant d'environ 19,2 millions d'euros. En 2016, alors que l'enveloppe nationale avait augmenté de 28 %, la constitution du

FPIC de l'EPT a été réduite de 45 % pour progresser ensuite de nouveau de + 15 % (10,6 millions d'euros à 12,3 millions d'euros). Globalement, le groupement au sein de l'EPT correspond pour nous à une réduction du prélèvement FPIC de l'ordre de 60 % par rapport au montant qui serait acquitté séparément par chacune des entités préexistantes à l'EPT. Dans ce cadre, le FPIC pour 2016 qui ne sera connu qu'en juin 2018 sera porté pour un montant de contribution identique à 2017, soit un montant de dépenses de 2,2 millions d'euros au niveau de la proposition budgétaire primitive 2018.

### **Des évolutions et incertitudes sur les finances communales en 2018**

En effet, le gouvernement a imposé une trajectoire financière aux collectivités locales qui se traduit par des limitations dans les dépenses de fonctionnement et par des réductions volontaires des besoins de financement affichés par chacune de ces entités.

Des incertitudes sont attendues en termes d'organisation territoriale et notamment sur le contexte de l'EPT au sein de la Métropole du Grand Paris. Quoi qu'il arrive, il nous appartient de jeter les bases de la construction budgétaire pour 2018 de manière à pouvoir approuver le budget 2018 lors du prochain conseil territorial en mars 2018.

### **Les grandes lignes de la construction budgétaire du budget primitif pour 2018**

Le volet n°1 correspond à celui de Mme Magne sur la collecte et le traitement des déchets. Nous attendons une évolution d'une structure des dépenses réduite grâce au premier résultat concret de l'action du Territoire réalisée fin 2017. À ce titre et au sein de la préparation budgétaire toujours en cours, cette compétence représenterait de l'ordre de 47 millions d'euros au budget principal (BP) 2018, contre 49,7 millions d'euros au BP 2017, d'où une économie relativement significative provenant notamment de marchés mutualisés, ce qui nous laissera une marge de manœuvre pour financer notamment des dépenses d'investissement risquant de s'imposer à nous. En termes de recettes de fonctionnement, à taux d'imposition constant, il est proposé de faire évoluer le *productum* perçu directement par l'EPT au titre des 2 ex-EPCI, d'un montant de 1,2%, c'est-à-dire de la revalorisation forfaitaire applicable aux valeurs locatives. Ainsi, il s'agit de porter ce *productum* à un montant de 11,3 millions d'euros avec un ajustement à la baisse des grilles de recettes de recyclage au regard du réalisé 2017. Le versement de la TEOM 2018 par les 9 villes ex-isolées est également envisagé à ce stade à un niveau similaire à celui de 2017, soit au total à 41 millions d'euros.

Concernant le chapitre budgétaire 11, c'est-à-dire les charges à caractère général, il est prévu qu'elles soient en légère diminution, avoisinant les 48 millions d'euros, soit - 0,2 % par rapport au BP 2017, par la suppression des crédits inscrits en 2017 concernant les compétences retournées aux villes de Nogent-sur-Marne et le Perreux-sur-Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ainsi qu'à Charenton-le-Pont et Saint-Maurice. Cela concerne aussi les économies d'échelle dégagées sur les prestations de traitement et de collecte des déchets évoquées à l'instant. Il s'agit de permettre des compléments de crédit aux inscriptions en année pleine suite à des décisions prises tout au long de l'année 2017 (par exemple : les conventions avec les Chambres de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne ou l'adhésion Airparif) et de mettre en place des inscriptions de crédit maîtrisé au titre des fonctions support notamment au regard des réalisations 2017. Pour rappel, nous sommes passés de 30 agents fin 2016 à 140 agents en 2017. Il conviendra d'inscrire les crédits de fonctionnement pour le fonctionnement des services à ce stade.

Concernant le chapitre 12, les charges de personnel sont déjà prévues à un niveau similaire à celui du BP 2017 avec un total de l'ordre de 7,3 millions d'euros au BP 2018, c'est-à-dire identique aux charges de personnel du BP 2017. Il est néanmoins attendu des départs de personnel et des remplacements de personnel au sein de cette masse du chapitre 12.

Concernant la dotation d'équilibre reversée à la Métropole du Grand Paris, il est à ce stade attendu une hausse de ce montant. En ajoutant les rôles supplémentaires de CFE perçus au titre de 2015, la dotation d'équilibre 2018 est estimée d'ores et déjà à 58 millions d'euros. Néanmoins, la fin de la neutralité financière DCPS (de la dotation de compensation de la suppression de la part des salaires) signifie pour nous une hausse supplémentaire de la

dotation d'équilibre de 242 000 € portant ainsi le montant total de cette dotation d'équilibre à 58,36 millions d'euros pour 2018.

Concernant le registre des recettes et les produits de cotisation foncière des entreprises (CFE 2018), il est proposé d'estimer une croissance physique des bases de CFE de l'ordre de 1 % à laquelle sera ajouté les 1,2 % de revalorisation forfaitaire d'où une proposition de produit fiscal de CFE à inscrire au BP 2018 en hausse de 2,2 % par rapport à 2017, soit 53,2 millions d'euros. Avec cette estimation de 53,2 millions d'euros par rapport aux 52 millions d'euros de produit définitif 2017, nous aboutissons à une croissance de CFE à mutualiser de l'ordre de 1,1 million d'euros, ce qui permettrait de ne pas augmenter le fonds de compensation des charges transférées (FCCT), charges de structure théoriques de 1,5 €/habitant.

Le FCCT provisoire 2018 qui sera inscrit au projet de BP 2018 correspondra à une recette budgétaire estimée contribuant à l'équilibre global du budget de l'EPT. Il sera revu dans le cadre des travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) avant fin 2018.

Nous vous avons rappelé dans le ROB 2018 les travaux restant à mener en 2018, notamment au niveau de l'intégration et de la prise d'exercice des nouvelles compétences. Nous avons parlé des compétences d'aménagement, de développement économique, des salles de répétition musicale, des *skateparks* et de l'analyse des besoins sociaux. D'autres réflexions seront engagées autour de la compétence « ordures ménagères ». De plus, des réflexions seront arbitrées autour de la compétence « finance ».

## **M. LE PRÉSIDENT**

C'était un défi de résumer en si peu de temps un travail aussi important. Bien évidemment, le ROB nous conduit à travailler en vue de la préparation du budget primitif que nous voterons avant la fin du mois de mars.

Y a-t-il des questions, des précisions ?

## **M. GUIGNARD**

De mon point de vue, le rapport sur les orientations budgétaires pour 2018 n'est pas surprenant. Il reconduit quasiment à l'identique le budget 2017. Cependant, une phrase à la page 9 doit retenir notre attention. Il est écrit : « La création du territoire à ce stade produit un impact positif sur la quasi-totalité des communes ». Pour la quasi-totalité des communes peut-être, mais pas pour Champigny-sur-Marne. Pour des raisons de politique nationale, comme d'ailleurs le rapport le développe sur une dizaine de pages, il existe des incertitudes sur le devenir des départements, le remboursement du déficit public à la charge des communes, l'obligation de réduire nos budgets de fonctionnement, etc. En ce qui concerne Champigny-sur-Marne, le territoire porte un préjudice financier qui se traduit par des défaillances de mécanisme de solidarité entre villes que nous n'avons d'ailleurs cessé de dénoncer. Ces effets prennent beaucoup plus d'importance.

Ainsi, en cette période de difficultés financières liées aux politiques d'austérité successives, notre territoire prévoit plus de 1,6 million de recettes supplémentaires pour 2018. La dette est faible. Aucun nouvel emprunt n'est effectué en 2017 avec des recettes à la hausse, notamment la CFE à hauteur de 1,145 million d'euros, à laquelle s'ajoutent les 536 000 € de contribution en moins dans le cadre du FPIC puisque Champigny-sur-Marne n'est plus exonéré. En plus de ces nouvelles recettes, vous réalisez dans le même temps 7 millions d'euros d'économies grâce à la mutualisation sur les marchés des ordures ménagères. Le Territoire parvient donc à gagner près de 1,7 million d'euros de recettes nouvelles alors que dans le même temps, Champigny-sur-Marne contribuant pour sa part à cette croissance perd au moins autant que ce que le Territoire gagne. Ainsi, ce sera pour nous 1,7 million d'euros en moins en 2018. La contribution de Champigny-sur-Marne à la bonne santé du T10 se traduit par notre contribution à la FCCT pour 731 000 € de manque à gagner en termes de dotation 2017, par une dépense de 330 000 € au titre de la majoration forfaitaire au fonds de soutien des activités périscolaires et par une nouvelle contribution de 536 000 € au titre du FPIC, Champigny-sur-Marne n'étant plus exonérée à partir de 2018 compte tenu que son entrée dans le territoire a augmenté la

valeur de son point fiscal. En quelque sorte, Champigny-sur-Marne a été faussement surclassé, car les citoyens ne sont pas plus riches suite à l'entrée dans le territoire qui nous fait perdre notre statut de dotation de solidarité urbaine (DSU) cible et nous rend fortement contributaire au FPIC. Sur ce point, je rappelle que notre intégration au territoire a permis pour les autres villes une baisse de leur contribution FPIC de près de 8 millions d'euros en 2016 et de 6 millions d'euros en 2017. Avouez que ce n'est pas admissible. Même le cabinet Kopfler dont nous ne pouvons douter de l'objectivité a présenté au bureau du territoire un audit qui montre à force de chiffres et de graphiques que Champigny-sur-Marne est la grande perdante de ce territoire.

Encore une fois et très légitimement au regard de tous ces éléments, nous réclamons la mise en place d'une dotation de solidarité territoriale qui assurerait enfin une juste mise en commun entre nos 13 communes et ne léserait aucun habitant. Au bout du compte, lorsqu'une ville perd des moyens financiers, ce sont les habitants qui en font les frais. Il faut bien trouver les 1,7 million d'euros que le territoire « coûte à notre ville » sur des prestations et des services à la population. Il est grand temps que solidarité et intérêt collectif prennent enfin tout leur sens dans ce territoire. La mise en place de la dotation de solidarité territoriale serait un signe positif et significatif allant dans ce sens. Les campinois n'ont pas besoin de l'apitoiement, de la charité ou de larmes de crocodile. Ils attendent des actes concrets permettant de répondre à leurs attentes. C'est pour cela qu'ils se sont rendus cet après-midi en délégation à Matignon pour déposer près de 4 000 pétitions dans le cadre de la défense des services publics locaux. Il est clair que cette bataille n'est pas terminée pour eux, pour nous non plus, et que nous continuerons à aller frapper aux portes de ceux qui détiennent le pouvoir et les moyens de réparer l'injustice dont les campinois sont victimes. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons.

## **M. CLODONG**

J'aimerais me concentrer sur les travaux à mener en 2018 qui ont été évoqués par le rapporteur. Concernant la compétence qui vient d'être transférée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur l'analyse des besoins sociaux, il faudra que nous soyons extrêmement vigilants sur l'articulation des Centres communaux d'action sociale (CCAS) et des Centres Intercommunaux d'Action Social (CIAS) présents sur notre établissement public, parce qu'ils maîtrisent à ce jour largement ces besoins et la qualification de ces besoins dans notre territoire. Par ailleurs, j'aimerai porter un point de vigilance sur la mutualisation des déchetteries. Nous sommes tous d'accord pour apporter un service de qualité et au meilleur coût à nos concitoyens. Pour autant, il ne faudrait pas que cette mutualisation dans les réflexions qui seront engagées conduise à sacrifier des équipements qui ont démontré leur performance au fil des années et ont été optimisés avec l'effort des contribuables. Je pense particulièrement à la déchetterie ex-municipale de Saint-Maur-des-Fossés qui a fait l'objet de nombreux travaux de modernisation et optimisation au fil des années et qui rend un service de proximité, notamment aux habitants de Saint-Maur-des-Fossés. Il faudra donc que cette réflexion sur la mutualisation ne conduise pas à des sacrifices au nom de critère de taille critique ou d'autres critères.

## **M. RISPAL**

Je tenais à intervenir concernant le ROB 2018 au nom de la commune de Fontenay-sous-Bois. Je noterai tout d'abord que ce document a été transmis aux membres de la commission des finances la veille au soir de ladite commission. Ce délai est court pour analyser le dossier clé d'une structure riche de 136 agents méritants. Ces 136 agents ont été transférés pour partie des anciennes communautés d'agglomération dont seulement 15 d'entre eux sont aujourd'hui en catégorie A. Cette maigre épaisseur dans l'encadrement nous rappelle le caractère très récent de l'EPT. Le ROB est un document obligatoire dont le code est réglementé et dernièrement renforcé par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). L'article du code général des collectivités afférent précise la liste des informations qu'il doit mentionner. Il doit notamment présenter la structure et l'évolution des dépenses ainsi que l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel de l'organisation du

temps de travail. Or, ce ROB contient des informations très générales, parfois non fondées, à l'image du paragraphe C3 relatif aux modifications attendues sur le Grand Paris. Ce paragraphe fait état au conditionnel du rapport du Préfet Cadot, qui aurait été rendu au Président de la République fin décembre 2017. Selon notre ROB, le préfet Cadot privilégierait l'hypothèse d'un renforcement des EPT. Il est écrit noir sur blanc dans le document transmis aux élus que l'EPT était considéré comme pertinent pour mutualiser diverses compétences de proximité.

J'aurais donc une première question : puisque ce point est mentionné dans notre ROB, pouvez-vous communiquer le rapport Cadot aux élus ?

De plus, puisque le ROB est à l'affirmatif concernant la pertinence de la mutualisation des compétences à cette échelle, regardons de plus près ce rapport d'orientation. Sur les 16 pages du ROB, il faut attendre la page 7 pour commencer à entrer dans le sujet de l'EPT avec le FPIC. En effet, près de la moitié du rapport est consacré à la croissance de la zone euro, de la France, la situation de l'emploi, la dette publique qui continue de progresser et qui est dangereusement proche du seuil de 100 %, des concours financiers de l'État, de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) qui ne baissera pas pour les communes, ce qui ne concerne donc pas l'EPT qui n'est ni une commune ni une collectivité. Enfin, après avoir tourné de nombreuses pages de remplissage, le FPIC apparaît. Porte d'entrée atypique pour des orientations budgétaires communautaires, preuve si certains en doutaient encore, d'une approche égoïste de la gestion communautaire. Pas d'indications sur la situation financière de l'EPT ni sur son évolution prévisionnelle. Pourtant, il devait être dit que les charges de structure vont encore augmenter, et pas qu'un peu. La trajectoire actuelle n'est pas soutenable. Le ROB prévoit qu'elle soit reconduite en 2018. Les communes sont en droit d'exiger dès à présent une indication plus précise leur permettant d'anticiper ces coûts dans leur propre budget. Cette trajectoire compte beaucoup pour nos communes. Elle ne peut pas se poursuivre ainsi. En effet, les charges de structure ont été multipliées par deux, entre 2016 et 2017. L'EPT se targue d'avoir limité encore en 2007 ses charges de structure à 1,5 €/habitant. En réalité, elles étaient de 4,5 €, car nous aboutissons à ce montant de 1,5 € après un véritable tour de passe-passe, un jeu de vases communicants avec le budget de l'assainissement et une réaffectation de la totalité de la dynamique de la CFE dans l'autre budget. La dynamique de la CFE est issue des efforts consentis par les communes en matière de développement de l'activité dont principalement la commune de Fontenay-sous-Bois que je représente. Cette dynamique de la CFE, intégralement consacrée au financement des charges de structure, ce qui est étonnant pour une recette d'investissement. Alors que cette ressource devrait être affectée à la réalisation de projets pour la population et à l'amélioration des services rendus à la population comme le font toutes les collectivités, vous transformez les recettes d'investissement en recettes de fonctionnement pour masquer la réalité d'une structure qui n'a pas prouvé son efficacité, n'est ni économique ni un modèle. Ce tour de passe-passe est injustifiable surtout pour nos communes respectives qui ont toujours consenti des efforts importants dans la gestion mesurée de leurs charges de structure et à qui il est imposé de nouvelles contraintes d'encadrement à leurs dépenses et leur gestion. Alors que les communes rognent sur les coûts de structure au détriment des agents et de la qualité des services publics, le Territoire, lui, ne peut agir ainsi. Par ailleurs, ce ROB ne contient pas d'indications sur les projets de pacte financier et fiscal portant sur les modalités de solidarité et de redistribution d'une part dynamique fiscale aux communes qui portent ces efforts et auront la charge de travaux et services publics résultant des opérations de construction. Il ne contient pas non plus d'indications sur la programmation des investissements. D'ailleurs, rien n'a été fait en 2017 en matière d'assainissement malgré les transferts des budgets et les compétences de techniciens pour la commune de Fontenay-sous-Bois, une ingénieur et une technicienne. Nous sommes inquiets à Fontenay-sous-Bois concernant les eaux pluviales et l'assainissement où nous sommes passés d'un curage de réseau de 20 km/an avant le Territoire à 0 en 2017 avec le Territoire. Il en est de même pour la rénovation des réseaux ; nous sommes passés de 650 mètres linéaires en 2016 sans le Territoire à 0 mètre linéaire en 2017 avec le Territoire. Dans ce contexte, face à ces chiffres que vous nous fournissez, nous devons faire le constat que ce Territoire ne remplit pas ses missions. Il coûte cher et a pourtant des velléités à prendre en charge d'autres compétences. Avant de revendiquer les compétences des autres, il faudrait

commencer par accomplir les compétences actuelles, celles confiées par la loi à coût moindre que nos 13 communes séparées. Nous sommes très loin du compte pour le moment.

Pour conclure, je m'interroge sur le coût et l'utilité de l'étude du consultant Klepfer qui porte sur des sujets déjà traités par un précédent consultant (consultant Mazars). Cette étude nous rappelle les mécanismes financiers de l'intercommunalité (déjà présentés dans les études précédentes), l'analyse du potentiel financier des communes compte tenu de leur entrée dans l'EPT (déjà traité dans les documents précédents), les nouvelles compétences dans le cadre de la loi NOTRe (déjà évoquées dans les précédentes CLECT et les rapports précédents) et enfin une analyse de la Loi de finances 2018 qui concerne uniquement les communes et non les EPT.

Cette étude a donc coûté fort cher, je souhaiterais que vous puissiez nous indiquer ce soir son montant. Elle n'apporte absolument rien de nouveau. Nous pouvons donc nous interroger sur son utilité.

Faisons attention collectivement à ne pas enterrer les accords de gouvernance déjà écornés par les épisodes injustes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) campinois et du FPIC. Fontenay-sous-Bois et moi-même soutenons la demande d'un fonds de solidarité communautaire.

Je vous remercie pour votre attention.

### **M. BERRIOS**

Je remercie ceux qui ont préparé ce rapport. Dans un numéro d'équilibrisme institutionnel, il n'est pas simple de pouvoir produire un rapport d'orientation budgétaires. Il faut saluer ce travail. Je ne reviens pas sur les propos de M. Clodong dont je partage l'avis, notamment sur la déchetterie. Nous en avons d'ailleurs parlé en bureau. Nous avons des réserves sur la partie recrutement et en parlerons au moment de la préparation budgétaire. Je ne reviendrai pas dessus. Cependant, cela m'empêche et empêche un certain nombre d'entre nous d'apporter un avis définitivement positif au ROB.

Par conséquent, nous nous abstiendrons ce soir.

### **M. LE PRÉSIDENT**

Pour l'intervention concernant Champigny-sur-Marne, vous dites que le ROB n'a pas changé entre 2017 et 2018, je dirai que votre intervention non plus. Pour évoluer, il faut que le législateur donne au Territoire de véritables compétences qui vont vers l'intercommunalité. Or, aujourd'hui, certains critiquent les performances des EPT. Les EPT qui s'en tirent bien correspondent aux précédentes communautés d'agglomération qui avaient la possibilité de procéder à une intégration beaucoup plus poussée que ce que nous essayons de faire au niveau du Territoire. Le statut du Territoire est un syndicat qui reçoit provisoirement des recettes fiscales jusqu'en 2020. Il faut travailler dans ce cadre difficile, ce qui prouve d'ailleurs le peu d'intérêt que l'on peut avoir pour une structure qui fait contribuer les communes ne recevant pas un juste retour financier dans les dotations de retour. Nous constatons l'inverse pour les EPCI, les communautés d'agglomération et communautés urbaines qui, après avoir assuré leurs compétences, produisent des dotations en retour aux communes. Il est facile de dire que l'EPT n'est pas au point. Il faudra attendre une clarification de son statut pour pouvoir vraiment faire jouer les mutualisations et, au travers de ces dernières, les solidarités entre collectivités.

Nous avons pris l'engagement d'aller vers le pacte financier et fiscal. Tout récemment en bureau, nous l'avons répété, ces travaux seront inscrits sur 2018.

Par ailleurs, je suis d'accord avec le maire de Saint-Maur-des-Fossés. En réalité, nous mettons en réseau les déchetteries, mais ne les mutualisons pas. En effet, il existe un aspect de proximité très fort derrière la déchetterie et il est hors de question d'amener les habitants de ce territoire à se promener d'une ville à l'autre. Nous allons essayer d'avoir des secours dans ce domaine. Nous négocions notamment pour l'est avec Noisy-le-Grand qui a des capacités.

Nous n'allons pas amener les habitants du territoire à se rendre d'une déchetterie à l'autre, mais essayer de trouver des supports à la périphérie. Sur ce point, nous sommes d'accord.

Concernant le troisième point, l'intervention de Fontenay-sous-Bois me plaît beaucoup, parce que vous ignorez réellement les conditions dans lesquelles nous devons élaborer un rapport d'orientation budgétaire. Ces conditions sont particulièrement floues en matière de recettes et de compétences à venir. Nous avons essayé d'avancer sur les compétences obligatoires et jusqu'à preuve du contraire, je n'ai pas entendu une critique suffisamment forte pour contester l'efficacité de la prise en charge de la collecte des déchets. Aujourd'hui, après quelques ajustements dans les villes concernées, nous n'avons pas « chamboulé » ce secteur. Bien au contraire, nous avons potentiellement gagné l'équivalent de plus de 1 million d'euros sur cet ensemble au niveau des nouveaux marchés. En revanche, il est vrai que certains de vos propos sont tout à fait valables, seulement l'objectif de mes collègues et de moi-même a été de faire en sorte que les charges de structure soient limitées à 1,5 €/habitant, au lieu des 2,80 € réellement dans le dispositif que nous présentons. C'était notre objectif. Attendons d'avoir enfin une précision sur l'avenir des EPT pour pouvoir apprécier de manière définitive et argumentée l'intérêt des EPT dans les circonstances actuelles. Concernant l'étude dont vous avez fait état, elle a permis de positionner clairement les enjeux pour pouvoir par la suite connaître exactement les points à travailler dans le cadre des travaux de la CLECT. En effet, les silos préexistants encore sont amenés à disparaître à terme. Pour qu'ils puissent disparaître, il faut que nous avancions parallèlement sur les recettes et les mutualisations qui n'en sont qu'à leur début.

Concernant les propos relatifs à l'augmentation des charges de structure, j'ai une connaissance des charges de structure de l'ensemble des autres EPT. Or, notre territoire est celui qui a le moins de charges de structure par rapport à tous les autres EPT. Je n'en suis pas glorieux, mais cela prouve que l'intégration se fera plus lentement dans un territoire qui n'avait que deux intercommunalités, le reste des communes étant des communes isolées. Il est logique de prendre notre temps. Les déclarations que nous attendons devraient nous permettre d'avoir une vision plus claire sur notre avenir et surtout aussi sur les moyens que nous aurons à mettre en œuvre pour avancer dans un processus de mutualisation qui aujourd'hui en reste à son balbutiement. Nous le faisons sur ce qui est organisé et délégué au privé. Ce sera différent le jour où nous avancerons davantage dans cette approche sur des compétences internes à la mutualisation entre communes.

## **M. CAPITANO**

Je souligne que le vote sur le rapport d'orientation budgétaire donne simplement acte de la présentation du rapport. Il y aura donc des discussions sur le contenu du budget. Je partage la nécessité de discussions sur le budget et des mesures à revoir en bureau et en commission des finances, mais il faut se prononcer sur la présentation du rapport en tant que tel.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Donner acte dans les délibérations ne revient pas à se prononcer favorablement ou non sur le contenu du rapport, mais à acter le fait que ce rapport a été présenté et que nous en avons pris connaissance sur les grandes lignes en question. Je procède encore ainsi en mairie.

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (2) Qui vote contre ? (28)

## **M. LAFON**

Je partage ce qu'a dit M. Capitano. Il s'agit de prendre acte que le débat a eu lieu. Je ne vois pas comment il est possible de voter contre alors que le débat a eu lieu avec des prises de position assez marquées. Voter contre n'a aucun sens.

## **M. RISPAL**

Concernant l'abstention, je suis venu avec mes questions et vous êtes venu avec votre réponse. Je n'ai pas la réponse sur le coût de l'étude, le rapport Cadot, etc.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Jusqu'à preuve du contraire, le préfet de région ne me communique pas les documents qu'il transfère au Président de la République. En revanche, lors des réunions de travail que nous avons eues, il nous a fait part du contenu. Toutefois, il n'a pas obligation de nous passer copie du document.

## **M. RISPAL**

Par conséquent, notre rapport budgétaire se fonde sur des informations non vérifiées et des rumeurs de la presse.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Je vous rappelle que vous votez un budget primitif sur des choix qui sont des objectifs et non des réalités. Le compte administratif sanctionne la gestion d'une collectivité. Nous votons un budget primitif sur des prévisions. Ici, il est inscrit une prévision selon laquelle ce secteur pour l'instant a peu évolué. Tout le reste est à faire. Il m'a été confirmé aujourd'hui que rien n'est décidé. On ne peut pas continuer à laisser des collectivités avec une loi NOTRe ingérable qui ne nous permet pas d'avancer. Nous faire traîner dans l'incertitude n'est pas forcément un gage de bonne gestion. Nous reparlerons de cela certainement à la fin du mois de mars pour avoir des orientations plus précises.

Je vous remercie d'avoir donné acte à notre façon à ce rapport d'orientation budgétaire.

## **4. FINANCES – Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2018 – Budget annexe assainissement en gestion directe**

### **M. GRESSIER**

Je dois vous présenter deux rapports puisque nous avons deux budgets au niveau de l'assainissement : un budget annexe en gestion directe et un budget en délégation.

Le budget annexe d'assainissement en gestion directe concerne 9 communes en 2018, contre 8 en 2017 puisque Villiers-sur-Marne a modifié sa gestion et est revenu en gestion directe. Je rappelle que dans le cadre du principe général de sectorisation financière arrêté dès le début du fonctionnement de l'EPT, ce budget annexe continuera bien entendu d'être équilibré ville par ville, chaque commune devant financer ses propres dépenses par ses propres recettes. Pour mémoire, les tarifs de la redevance d'assainissement votés par délibération du conseil de territoire le 18 décembre 2017 sont égaux pour 2018, à l'exception d'une commune. Il convient également de rappeler que la commission locale d'évaluation des charges territoriales a arrêté lors de sa séance du 7 décembre 2017, et pour conformité des circulaires, les montants des contributions communales eaux pluviales pour toutes les communes du territoire qui sont donc inscrites en recettes de ce budget pour un montant de 1 457 666 €.

En termes d'investissement, après concertation avec les services techniques des communes, le ROB 2018 du budget annexe d'assainissement en régie prévoit un montant de travaux sur les réseaux communaux d'assainissement pour un total de 14 millions d'euros pour 2018, avec un détail commune par commune. Le détail pour Fontenay-sous-Bois est de 4,280 000 €.

En 2017, avec ce budget annexe en régie, 82 contrats de prêts ont été transférés par les communes membres pour un encours total au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de 31 700 000 €.

Environ 100 000 € ont été dépensés par le Territoire pour des opérations exceptionnelles liées à la crue de la Marne.

Avez-vous d'autres questions ?

## **M. LE PRÉSIDENT**

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (0)

**5. FINANCES – Rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2018 – Budget annexe assainissement en délégation de service public****M. GRESSIER**

Le budget annexe assainissement en délégation de service public ne concerne plus que 4 communes sur 13. Nous rappelons la redevance d'assainissement sur le même principe pour la contribution des communes aux eaux pluviales d'un montant de 109 757 € et le montant en termes de travaux pour 4 580 000 €. En outre, 13 contrats de prêts ont été transférés par les communes pour un encours total de 1 900 000 €. Nous rappelons également les 100 000 € dépensés par le Territoire pour les inondations.

**M. LE PRÉSIDENT**

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (0)

**6. FINANCES – Versement de la recette issue de la valorisation du verre collecté sur la commune de Saint-Maurice au profit des enfants des « Hôpitaux de Saint-Maurice »****M. SEMO**

Il s'agit d'une délibération technique. Depuis plus de 20 ans, nous reversons le produit de la collecte du verre sous forme de subvention aux hôpitaux de Saint-Maurice pour équiper notamment le pôle enfant qui a besoin de cette forme de soutien. Maintenant qu'il s'agit d'une compétence du Territoire et alors même que le financement est sectorisé, nous sommes obligés de faire une délibération. Ceci n'impacte pas les autres villes. Nous serons obligés d'adopter une délibération chaque année tant que nous maintiendrons cette politique de mécénat. Il s'agit de 4 500€.

**M. LE PRÉSIDENT**

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (0)

**7. URBANISME – Approbation de la première phase du projet d'aménagement global de la Pointe à Fontenay-sous-Bois****M. BERRIOS**

Il s'agit de l'approbation de la première phase du projet d'aménagement global de la Pointe à Fontenay-sous-Bois.

**M. LE PRÉSIDENT**

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (0)

**8. URBANISME – Approbation de la modification n° 1 du PLU de la commune de Fontenay-sous-Bois****M. BERRIOS**

Il s'agit de la première modification du PLU de Fontenay-sous-Bois. Nous sommes toujours sur des éléments d'aménagement importants à Fontenay-sous-Bois. Il y aura donc des modifications au cours du temps qui sont des adaptations aux nécessités d'aménagement.

**M<sup>me</sup> CHAMBRE-MARTIN**

Je suis représentante de l'opposition fontenaysienne dans notre territoire et voterai contre la modification du PLU proposée. Je m'en expliquerai brièvement, car les débats ont été très longs et vifs lors du dernier conseil municipal de notre ville. Je n'ai pas vocation à réécrire l'histoire de la construction du projet de notre ville qui a été voté dans la précipitation en décembre 2015.

Certaines des modifications que nous avions avancées ont été retenues, ce qui est favorable. Cependant cela reste insuffisant, car ces modifications ne pourront corriger les orientations d'incohérence et d'absence de projection d'avenir de ce PLU. Il s'agit d'une orientation incohérente entre un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixant un seuil de constructions à 172 logements neufs par an et un PLU qui a permis la construction de 322 logements en 2016 et 435 en 2017. De plus, cette orientation de densification est non maîtrisée, sans projection pour l'avenir d'équipements publics conséquents et sans projet de places de parking ni de stationnements suffisants dans l'intérêt d'améliorer le quotidien des Fontenaysiens.

En définitive, vous allez voter cette modification n° 1 du PLU de Fontenay-sous-Bois dans le respect du pacte politique de non-ingérence qui a fait *consensus* lors de la création du territoire. C'est ainsi et je le respecte. Cependant, je m'étonne que des élus de la majorité municipale fontenaysienne aient porté une charge si violente il y a quelques jours lors du conseil municipal contre l'existence, l'utilité et la pertinence de notre instance, ceux-là mêmes qui siègent ici ce soir.

Je m'étonne également que le maire de notre ville ait agité le chiffon rouge de la peur qui a pu naître il y a quelques mois dans la majorité campinoise.

Monsieur le Président, chers collègues, adopter cette délibération revient à laisser dire que le Territoire ne doit en aucun cas éclairer à bon escient les affaires municipales. Adopter cette délibération revient surtout à laisser faire cette modification qui sera un coup d'épée dans l'eau, un cautère sur une jambe de bois. Nous en porterons la responsabilité devant nos concitoyens.

### **M. LACHELACHE**

Après deux ans d'application de notre PLU, un certain nombre de réglementations devaient être réajustées. C'est ce qu'il nous est demandé de voter ce soir. La philosophie du PLU, telle qu'elle a été votée avant la construction de l'EPT, n'est absolument pas touchée. La densification n'est pas touchée non plus. Ce qui est dans le PLU y reste. Je tenais à le préciser. Il en est de même pour les espaces verts qui nous tiennent à cœur à Fontenay-sous-Bois, ainsi que la préservation des zones pavillonnaires.

### **M. COCQ**

Ce PLU comporte des éléments que nous aurions aimé voir à Champigny-sur-Marne, sur certaines orientations économiques. Sur la page 27 du compte rendu du conseil de territoire du mois de septembre, il est précisé que Champigny-sur-Marne compte des zones « huppées ». Or, il y en a de moins en moins donc cette correction devrait être apportée.

Ce rapport sur le développement économique comporte des points positifs. Je ne peux que me satisfaire qu'au moins une commune du territoire de Fontenay-sous-Bois montre sa capacité à entendre les propos de l'opposition, ce qui n'a pas été le cas à Champigny-sur-Marne sur les propositions que nous avions faites. Pour autant, comme il existe dans notre territoire une solidarité des majorités, nous nous abstiendrons par solidarité des minoritaires.

### **M. RISPAL**

Nous ne referons pas le débat du PLU de Fontenay-sous-Bois qui a déjà eu lieu. La concertation a été « exemplaire » selon le commissaire enquêteur. Des centaines de personnes se sont exprimées. Je réfuterai le caractère précipité du vote. Nous avons mis un an et demi pour élaborer ce PLU alors que le précédent PLU avait moins d'une dizaine d'années. Il a été voté dans les délais et dans les règles. Il n'y a eu aucun recours. Nous rejetons l'affirmation de « précipitation » comme nous rejetons l'absence de projection d'avenir. Nous avons eu droit en conseil municipal de la part de votre ami M. COCQ un jeu de chiffres qui avait pour unique but de troubler l'auditoire et les personnes qui n'ont pas lu le document. Cela recommence : le plan local de l'habitat est mélangé avec le PADD. L'objectif de 172 logements évoqué aujourd'hui ne provient pas du PADD, mais du Programme Local de l'Habitat (PLH). On veut nous faire croire que Fontenay-sous-Bois est « Bétonland ». Or,

au regard de la croissance des chiffres indiqués par l'INSEE, nous nous situons dans la fourchette basse du territoire et la fourchette basse du Val-de-Marne. Fontenay-sous-Bois n'est pas Villejuif, où trente grues sont en train de construire des R+3, R+4, R+5 voire même R+8.

Sur le fond, quelles sont les modifications que nous apportons à ce PLU ? Il s'agit simplement d'intégrer que des projets de transport avancent, notamment la ligne 1 du métro, puisque le principal objet est d'adapter le règlement d'urbanisme aux futurs travaux de la ligne 1 et aux projets urbains qui viendront autour des gares. C'est un élément très intéressant. Concernant l'affirmation d'un excès de construction, il ne faut pas faire fi de la réalité de la crise du logement en Île-de-France qui fait état de 600 000 demandeurs de logement. Heureusement que Fontenay-sous-Bois y apporte sa part. Je fais même partie de ceux qui disent que Fontenay-sous-Bois ne construit pas assez de logements. Nous avons donc un point de vue très différent au regard du nombre de personnes dans la rue, du nombre de familles qui vivent dans des habitats insalubres, du nombre de personnes ne pouvant accéder au parc social et notamment des jeunes Fontenaysiens qui sont obligés de partir 30 km plus loin pour trouver un logement digne. Effectivement, il faut construire bien plus. Parce que cela la dessert, l'opposition ne rappelle jamais que la construction de logements nous est aussi imposée par la loi. Les objectifs de construction de logement nous sont imposés par la loi, notamment aux abords des grandes opérations de transport, comme le prolongement de la ligne de métro. Cette imposition provient de la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris qui fixe l'objectif de 70 000 logements construits par an dans la région Île-de-France. L'un des rapporteurs, M. Bénisti, aurait dû être présent ce soir. Il est nécessaire d'avoir de la cohérence dans la même famille politique et regarder d'où viennent les modifications.

Enfin, on nous dit que les équipements publics seraient totalement oubliés de notre règlement de l'urbanisme et du PLU. Je tiens à préciser que nous sommes en train de reconstruire un grand groupe scolaire dans notre commune. En outre, ce PLU comprend une modification pour un collège. Ceci est anecdotique, il ne s'agit pas d'un grand équipement public qui répondra au besoin de l'Ouest fontenaysien.

Je voudrais donc rétablir les faits.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (1)

### **9. URBANISME – Approbation de la modification n° 2 du PLU de la commune de Saint-Mandé**

## **M. BERRIOS**

Ceci résulte des aménagements et adaptations nécessaires à un PLU. Il s'agit d'une modification et non d'une révision. Je le dis pour l'ensemble des conseillers de territoire. Les modifications ne constituent pas un nouveau PLU. Il ne s'agit pas de refaire les débats qui ont déjà eu lieu. Les modifications sont en général des adaptations rendues nécessaires au grès des aménagements.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (2) Qui vote contre ? (0)

### **10. URBANISME – Autorisation au Président de signer la convention tripartite avec l'EPFIF sur la commune de Nogent-sur-Marne**

## **M. BERRIOS**

Il s'agit d'une autorisation donnée au Président de notre territoire de signer la convention tripartite avec l'Etablissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) sur la commune de Nogent-sur-Marne. Rappelons que la compétence aménagement est désormais sous la compétence du Territoire. À la demande des communes, l'EPFIF est en situation de porter le foncier exclusivement sur notre territoire.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (2) Qui vote contre ? (0).

### **11. URBANISME – Approbation de l'avenant n° 4 au traité de concession de la ZAC des Hauts de Joinville et autorisation de signature au Président**

## **M. GRESSIER**

Il s'agit de l'approbation de l'avenant n° 4 au traité de concession de la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Hauts de Joinville. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'établissement public territorial exerce de plein droit la compétence définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement. À ce titre, l'EPT est devenu la seule autorité compétente pour adopter les actes relatifs aux opérations d'aménagement qui ne sont pas d'intérêt métropolitain parmi lesquels la ZAC des Hauts de Joinville. Cette dernière a été créée le 21 mars 2007. Cette organisation de ZAC a été concédée à un aménageur. Cependant, la réalisation de cette ZAC n'est pas tout à fait achevée à cette date, ce qui pose la question de la répartition des rôles entre l'EPT et nous. Le projet d'avenant soumis à l'approbation du conseil de territoire ce soir a donc pour objet d'organiser la répartition des rôles entre l'EPT et la commune pour ce qui concerne notamment la réalisation des équipements publics et leur financement, ces derniers engendrant des flux financiers importants et réguliers. Pour tous ces équipements, je vous propose la collaboration suivante entre l'EPT et la commune, actée par le projet d'avenant indexé à la délibération suivant 6 points que nous avons détaillés.

Il est donc proposé au conseil de territoire de ce soir d'approuver l'avenant n° 4 au traité de concession de la ZAC des Hauts de Joinville et d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n° 4 du traité de concession de la ZAC des Hauts de Joinville.

## **M. LE PRÉSIDENT**

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (0).

### **12. URBANISME – Lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Nogent-sur-Marne**

## **M. BERRIOS**

Il s'agit du lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Nogent-sur-Marne. Il s'agit d'une prise en compte importante pour l'ensemble des Nogentais et le maire de Nogent-sur-Marne l'a souhaité ainsi, à savoir d'intégrer une dimension espaces verts plus importante suite à un rapport qui travaille également avec l'EPT dans l'ensemble du PLU de Nogent-sur-Marne. Ces éléments sont essentiels à la fois pour les espaces verts, mais également dans ce qui relève de la parcelle et de l'infiltration à la parcelle utile pour protéger notre environnement immédiat.

## **M<sup>me</sup> ADOMO**

Le titre de la délibération est « Lancement de la procédure de modification. » S'agit-il de la modification de ce qui a déjà été adopté en 2014 puis modifié en 2016 ?

## **M. LE PRÉSIDENT**

Le PLU existe. Nous le modifions pour lui donner une dimension écologique supérieure à celle qui existe. En particulier, nous protégeons les coeurs d'îlots dans cette modification, de façon à ce qu'il y ait de la verdure, mais également de la pleine terre dans ces coeurs d'îlots. C'est ainsi que nous arrivons le plus facilement à contrôler la densification des parcelles.

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (2) Qui vote contre ? (0).

### **13. ASSAINISSEMENT – Approbation du contrat de bassin SAGE**

#### **M. GRESSIER**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dont la phase d'enquête s'est achevée le 18 mai dernier entrera en vigueur début 2018. Afin d'anticiper sa mise en œuvre et optimiser sa déclinaison opérationnelle, le syndicat Marne Vive chargé d'assurer l'animation du SAGE propose de coordonner les initiatives et établir une planification par l'intermédiaire d'un contrat d'action trame verte et bleue pour la période 2018-2023.

Les services de ParisEstMarne&Bois ont été fortement sollicités depuis le printemps 2017, afin de préciser les opérations à y inscrire. L'ensemble des intercommunalités des départements situés sur le périmètre du SAGE Marne Confluence ont fait part de leur souhait de participer au contrat, ce qui représente 23 signataires pour un montant global d'études et de travaux de 98 millions d'euros.

ParisEstMarne&Bois s'engage ainsi concrètement dans la mise en œuvre du SAGE, afin d'améliorer la qualité écologique de la Marne et de ses affluents. Afin de tenir compte des nouvelles orientations de financement de la Région, le contrat anciennement nommé « Contrat de bassin » s'intitule désormais « Contrat d'action trame verte et bleue sur le territoire du SAGE Marne Confluence ».

Il vous est donc proposé ce soir d'approuver le contrat d'action trame verte et bleue sur le territoire, d'autoriser le Président à signer le contrat et les documents correspondants, et de reconnaître le syndicat Marne Vive comme structure porteuse de l'animation du contrat.

#### **M. LE PRÉSIDENT**

Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? (0) Qui vote contre ? (0).

À titre d'information, à la suite des événements que nous venons de vivre sur le plan des inondations et d'une crue forte comparée à celle que nous avons connue durant les trente dernières années, nous laissons chacune des villes faire le constat des dégâts, en dehors des interventions du Territoire dans le domaine de l'assainissement qui possède une compétence sur ce sujet. À la fin du mois de mars, lorsque nous nous rencontrerons d'abord en commission d'environnement puis en séance, nous ferons un point sur l'ensemble de la carte des sinistres des dégâts qui ont eu lieu pendant cette période difficile. La Marne monte ou descend et se stabilise à un niveau de type vigilance en ce moment. Nous n'avions pas observé ce niveau sur Nogent-sur-Marne depuis 1958. Il est donc nécessaire d'évaluer les dégâts. L'arrêté de catastrophe naturelle devrait sortir dans les 8 prochains jours, car l'État attendait d'avoir plus d'informations sur la situation avant de le prendre. Nous avons donc un travail conséquent à réaliser. Il faudra que nous fassions un point ensemble et notamment avec M. Berrios, afin d'évaluer ce que peut faire le Territoire dans le domaine de l'aide à toutes celles et ceux qui se sont retrouvés en situation difficile.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne soirée.

*L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20 h 25.*